

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

tions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0444

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

DIABÈTE DISS

Date de naissance : 01-01-1944

Adresse : Dar Salama - Rue J. Im Bl. 3. N° 7
A.S - case

Tél. 06.11.12.04.45 Total des frais engagés : 645,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14 JUIL 2021

Nom et prénom du malade : Dr ABDE

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASAB

Le : 29/10/2021

Signature de l'adhérent(e) [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Meilleur attestant le paiement des honoraires
14 juillet 2021	Cr		250	Dr TAZI SECURISATION SPECIALISTE EN PROTEGEANT 1, Av. Lalla Yacoub - Casablanca Tel. : 0522.22.88.88 - 0522.20.19.19 Tél. Urgence : N° 44 44 44 44

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mme N. E. MARY Docteur en Pharmacie 36 , Rue Ibn El Ounan Ibn Mohammadi - TEL. 50-07-00 Casablanca	14/07/2021	395,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoriaires.

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

Docteur Khalid TAZI SIDQUI

DE L'UNIVERSITE DE PARIS

EXPERT ASSERMENTE AUPRES DES TRIBUNAUX

SPECIALISTE PNEUMOPHTISIOLOGUE

MALADIES DES POUMONS - TUBERCULOSE

ASTHME ET ALLERGIES RESPIRATOIRES

CANCEROLOGIE THORACIQUE

PATHOLOGIE RESPIRATOIRE DU SOMMEIL ET RONFLEMENT

EXPLORATION FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE

FIBROSCOPIE BRONCHIQUE

الدار البيضاء في 14/07/2021 Casablanca, le

14/07/2021

الدار البيضاء في

MME DIABE ZOHRA

- Effipred 20 mg

**PRENDRE 2 COMPRIMES EFFERVESCENTS PAR JOUR
PENDANT 5 JOURS**

- TOUDEX SUSPENSION BUUVABLE

PRENDRE 1 CAS MATIN MIDI ET SOIR

- APIXOL SPRAY

PRENDRE 2 BOUFFEES 4 A 5 FOIS PAR

- Primalan 5 mg

PRENDRE 1 COMPRIME MA
JOURS

- ALVITYL DRAGE

PRENDRE 1 DRAGE PAR JOUR

395.00

PPU 58DH40
EXP 02/2024
LOT 0001B 5

LOT 058619/FC2
09/2022 PPC 79,90

entaire n'est pas un médicame

LOT 200662
2023/1
PPC : 89,50 DH

MA	28,6°	28,6°
----	-------	-------

mentaire n'est pas
médicament
PPC:110,00 dh

UR FFC.110,00 dh
UX

Dr TAZI SIDQUI Khalil
SPECIALISTE EN PNEUMOLOGIE
1^{er} AV. SALLA YACOUT - CASABLANCA
Tel.: 0522.22.08.88 - Fax: 0522.20.75.24
Fax: 0522.22.08.88 - Urgence : 0522.44.42.22

المستعجلات الهاتف : 0661 151 257

رقم 1 شارع لالة ياقوت - Casablanca 0522 22 09 88/0522 20 75 24 - الطابق 2